

## **Rapport de la Commission de gestion sur le**

### **Préavis municipal N° 1 - 2020**

#### **Règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales**

La Commission de gestion composée de Christine Manzini, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz, Yves Jobin et Yvonne Ritter Humbert, s'est réunie le jeudi 28 mai avec le syndic afin d'examiner le préavis municipal N° 1 - 2020. La commission a reçu les explications nécessaires et a eu toutes les réponses à ses questions. Lors de sa deuxième séance du 10 juin, le rapport a ainsi pu être établi.

Nous constatons qu'avec le présent règlement, la commune applique la loi sur les écoles de musique et accorde des aides individuelles afin de faciliter financièrement l'accès aux écoles de musique reconnues. Le règlement correspond à un règlement type et ne suscite pas d'interrogations de notre part. Le barème des subsides a été défini d'une manière judicieuse.

La commission espère que ce règlement permette aux élèves de notre commune de s'épanouir dans ce hobby gratifiant et vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 1 – 2020 sur le règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales tel que présenté.

Marchissy, le 23 juin 2020.

Yvonne Ritter Humbert

Stéphane Jaquiéry

Ronald Marendaz

Christine Manzini

Yves Jobin